



SONDAGE

L'Alliance procède actuellement à un sondage auprès de ses membres. Il se pourrait que vous soyez contactés, au cours des prochains jours, par la firme BIP. **N'hésitez pas à répondre à cet appel important.** Si vous souhaitez en savoir davantage sur ce sondage, vous pouvez communiquer avec la personne déléguée de votre établissement.

PRENDRE LE PARTI DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS



Le grand rassemblement pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs se tiendra **le samedi 28 avril prochain**, au Parc olympique. Le départ de la marche s'effectuera à 13 h 30, au coin Pierre-de-Coubertin et Pie-IX (métro Pie-IX). **Surveillez les drapeaux de la FAE !**

RAPPEL — 5 À 7 DE L'INTERSYNDICALE-CSDM

Demain, 5 à 7 organisé par l'Intersyndicale-CSDM. Rejoignez-nous au bar Nestor, situé au 6289, rue Saint-Hubert, après la fin des classes pour un verre de solidarité !

SOLIDAIRES RENVERSONS LA VAPEUR !

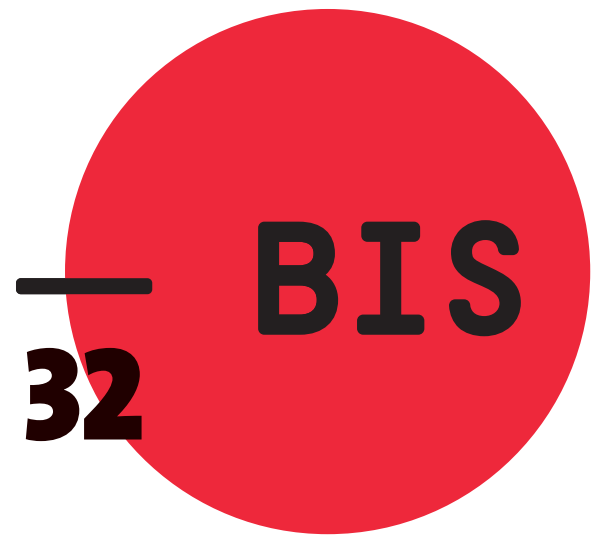
C'est dans un Théâtre Olympia bondé, le jeudi 12 avril dernier, que les membres de l'Alliance ont dignement voté, avec 77% des voix, pour une journée de débrayage illégal en vertu du *Code du travail* le 1^{er} mai prochain.

L'issue de cette assemblée démontre avec quelle détermination nous voulons négocier, sans pression induite ni contraintes imposées par notre employeur. Il s'agit là d'une étape cruciale dans la négociation de notre *Convention collective locale* !

Cette décision, qui laissera une empreinte dans l'histoire de l'Alliance, témoigne avec force du ras-le-bol des membres de l'Alliance qui en ont plus qu'assez de l'attitude odieuse de la commission scolaire. Notre employeur s'est effectivement comporté de façon cavalière et irrespectueuse. Il nous a menacés de laisser tomber les arrangements locaux, dont certains représentent des droits durement acquis depuis une vingtaine d'années, si nous n'avons pas d'entente négociée dans un cadre restreint avant le 30 avril. Il nous impose ainsi un décret à peine déguisé de nos conditions de travail et fait aussi perdre des droits importants à nos membres les plus précaires, dont ceux de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

TROP DE PRESSION...

Dans un contexte de pénurie et en raison du climat, les relations de travail à la CSDM n'ont rien d'humain en ce moment. La commission scolaire aurait eu tout intérêt à démontrer une attitude plus ouverte et travailler de concert avec nous pour dénouer l'impasse à la table de négociation. Malgré nos cris du cœur, notre employeur ne comprend toujours pas qu'une amélioration de nos conditions d'exercice pourrait contribuer à la rétention et à l'attraction des profs, à améliorer leur quotidien et, par le fait même, l'apprentissage des élèves, qui subissent eux aussi les contrecoups de l'intégration massive sans les services nécessaires et de la surpopulation dans les écoles.



Si les représentants patronaux à la CSDM nous avaient écoutés, s'ils avaient réellement démontré du respect envers les profs, nous n'en serions pas là. Devant cette attitude, nous en arrivons à la conclusion qu'on banalise la réalité, qu'on nie notre détresse et qu'on tente par tous les moyens de détourner l'attention en attribuant aux syndicats les maux qui accablent nos services éducatifs. C'est pathétique !

Le personnel enseignant a perdu confiance en la commission scolaire et ne fait que crier sa frustration, sa colère et sa détresse. Il ne faut donc pas s'étonner que les profs aient eu recours à ce moyen drastique...

Si notre employeur refuse de s'engager à prolonger les arrangements locaux jusqu'à la conclusion d'une entente de principe, il sera le seul et unique responsable de la grève du 1^{er} mai. La commission scolaire a besoin au plus vite d'une direction qui assurera un leadership et qui saura rallier les parties plutôt que d'attiser la division.

La participation importante des membres à cette assemblée nous l'a démontré : **nous sommes épuisés, mais solidaires** ! Cette solidarité s'est traduite par une unité formidable entre les différents secteurs en cette soirée du 12 avril. Et nous continuerons à lutter avec force et détermination pour exiger des conditions d'enseignement et un climat de travail plus respectueux. La commission scolaire doit changer d'attitude à notre égard... La balle est dans son camp !

●
Catherine Renaud, présidente

LES VISAGES DE LA PERSÉVÉRANCE

Awa Sy et Kim Heynemand, deux des élèves adultes de nos centres, font partie des sept lauréats qui se sont distingués dans le cadre du concours annuel de la FAE *La persévérance a aussi un visage chez les adultes en formation.*



Christian Mercier, enseignant, Awa Sy, lauréate, et Catherine Renaud, présidente de l'Alliance.

années de décrochage dans des conditions difficiles, elle a terminé sa 5^e secondaire et s'est par la suite inscrite en dessin de bâtiment. Selon son enseignant, malgré ses craintes liées à certains logiciels, elle a fait preuve d'une grande persévérance et est toujours prête à apprendre de nouvelles notions.

Les lauréates ont reçu une bourse de 500 \$. Il s'agit de la 10^e édition de ce concours, qui vise à reconnaître la persévérance d'élèves adultes en formation dans les centres d'enseignement où travaillent des membres des syndicats affiliés de la FAE. L'Alliance félicite les lauréates pour leur persévérance et remercie chaleureusement ces enseignants de les soutenir et de les appuyer dans leur démarche, malgré les défis que cela représente. Bravo!

Awa, élève au Centre Sainte-Croix, mérite pleinement cette reconnaissance. Comme en a témoigné son enseignant, Christian Mercier, « malgré toutes les difficultés rencontrées en tant que femme immigrante et maman qui assure les différents besoins de ses enfants et de sa famille, Awa travaille assidûment, toujours avec le sourire et la bonne humeur. Elle est l'élève que tout enseignant rêve d'avoir dans sa classe! »

Jean-Michel Boucher, enseignant à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal, a quant à lui présenté la candidature de Kim en raison de son parcours. Après quelques



Jean-Michel Boucher, enseignant, Kim Heynemand, lauréate, et Catherine Renaud, présidente de l'Alliance.

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES PROFS À STATUT PRÉCAIRE — RENCONTRE D'INFORMATION SUR LA LISTE DE PRIORITÉ

— FGJ

Les personnes à statut précaire de la FGJ sont invitées à une rencontre portant sur les conditions d'accès à la liste de priorité.

Pour les personnes non encore inscrites à la liste : cette rencontre aura lieu **le lundi 23 avril, de 17 h à 19 h 30**, à la salle de la paroisse Notre-Dame-des-Hongrois, située au 90, rue Guizot Ouest (une rue au nord de Jarry, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent) — métro Jarry.

● Élise Longpré, conseillère

ENQUÊTE SUR LES ÉLÈVES ALLOPHONES INTÉGRÉS EN CLASSE ORDINAIRE

L'Alliance souhaite obtenir des informations au sujet des élèves allophones en classe ordinaire qui ne reçoivent que peu, voire pas de services. C'est pourquoi nous demandons aux **titulaires du préscolaire et du primaire, ainsi qu'aux enseignants de français du secondaire** de prendre quelques minutes, **avant la date limite du 30 avril**, pour répondre à un questionnaire disponible dans la section [FORMULAIRES](#) du site Web de l'Alliance.

● Nathalie Tremblay, vice-présidente
Dominic Pelletier, personne-ressource au CA

ÉDUCATION DES ADULTES

MISE À JOUR DES LISTES DE PRIORITÉ D'EMPLOI ET DE RAPPEL

OPÉRATION DE VÉRIFICATION DES LISTES (DE PRIORITÉ D'EMPLOI, DE RAPPEL ET D'ÉLARGISSEMENT DE CHAMPS) POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS NON RÉGULIERS

— ÉDA

Le Service des ressources humaines de la CSDM transmet, durant la semaine du 16 avril, pour affichage dans les centres, la version préliminaire des listes qui doivent être affichées jusqu'au 18 mai. Il est également possible de les consulter via le site SAI.

L'Alliance fera parvenir, au cours de cette semaine, au domicile de chaque personne concernée, les renseignements nécessaires pour procéder à la vérification des informations apparaissant sur la liste de la CSDM.

Il y aura également une feuille de contestation qui doit être remplie et retournée à l'Alliance, par télécopieur, au 514 384-5756, **au plus tard à 16 h le vendredi 18 mai**, si des informations sont inexactes. Toute personne qui ne figure pas sur une liste et qui devrait y être inscrite doit aussi remplir le formulaire de contestation et fournir les précisions demandées.

L'affichage dans les centres des listes corrigées, version officielle, est prévu pour la semaine du 28 mai 2018.

Il est très important de faire parvenir le formulaire de contestation à l'Alliance, selon les modalités indiquées, puisque c'est elle qui doit ensuite transmettre la demande de correction au Service des ressources humaines de la CSDM.

● Chantal Forcier, conseillère

SUIVI DU COMITÉ DES STATUTS

Lors de l'Assemblée des personnes déléguées (APD) du 10 avril, le Comité des statuts présentait les derniers avis de motion déposés ainsi que les textes modifiés dans les statuts de l'Alliance s'ils étaient adoptés. Lors de l'APD de mai, les personnes déléguées débattront de ces avis de motion.

LES STATUTS SONT LA PIERRE D'ASSISE DE NOTRE ORGANISATION. ILS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS UNE FOIS PAR ANNÉE, LORS DE L'AG, À LA SUITE D'UN LONG PROCESSUS.

QU'EST-CE QU'UN AVIS DE MOTION ?

Un avis de motion est une demande de changement dans les statuts de l'Alliance. Tous les membres peuvent déposer un avis de motion. Pour qu'il soit traité et débattu à l'Assemblée générale (AG) de l'année en cours, il doit être présenté au Conseil d'administration (CA) avant le 1^{er} mars. Par la suite, le CA en saisit le Comité des statuts pour analyse. Le comité doit s'assurer de la recevabilité de l'avis de motion, de la cohérence et de la concordance des textes.

Les personnes qui ont proposé des avis doivent informer les membres de l'APD, dans un premier temps, de l'intention derrière leur avis. Dans un deuxième temps, des débats et échanges entre les personnes déléguées ont lieu, après quoi l'APD décide ou non de

recommander les différentes motions à l'AG. Parallèlement à cet exercice, les membres du CA font aussi leurs recommandations sur les motions présentées. Il n'y a pas de nouvelles propositions qui peuvent être apportées, sauf les propositions dilatoires (remise à date fixe, renvoi, dépôt).

En bout de piste, c'est l'AG qui est souveraine et qui décide des modifications à apporter ou non aux statuts.

RAPPEL DU MANDAT LIÉ À LA MOTION DIONNE

Un membre de l'Alliance, Michel Dionne, a déposé un avis de motion qui devait être traité en AG de 2016. Or, une analyse de la motion Dionne a révélé au Comité des statuts que les amendements proposés entraîneraient des changements importants relatifs à la logique de représentation des élus, qu'ils pourraient modifier également la composition du CA et le nombre de ses membres. Par ailleurs, ils modifieraient aussi, pour certains postes du CA, le mode d'élection au suffrage universel.

C'est pourquoi, en AG de 2016, le Comité des statuts a été mandaté pour mener une large consultation sur la composition du CA, ainsi que sur le mode de représentation et d'élection de ses membres, en prenant en compte

les divers éléments de la motion Dionne. Il a également été entendu de reporter à l'AG de 2018 l'étude de toute motion aux statuts relative aux articles touchés par la motion Dionne reçue avant le 1^{er} mars 2018.

Le Comité des statuts a donc entrepris son mandat dès septembre 2016. Il a notamment tenu deux consultations auprès des membres. Tenant compte des commentaires recueillis, il a par la suite élaboré divers scénarios, lesquels seront débattus lors de l'APD du mois de mai prochain et recommandés, ou non, à l'AG de juin 2018. Cette assemblée conclura le mandat lié à la motion Dionne.

Entre-temps, n'hésitez pas à consulter les personnes déléguées de votre établissement pour connaître la teneur des changements proposés. Il est important d'être informés et préparés afin de décider si les motions présentées doivent être entérinées.

L'AG DE TOUS LES MEMBRES DE L'ALLIANCE DU 29 MAI PROCHAIN SERA D'UNE GRANDE IMPORTANCE, PUISQUE C'EST À CE MOMENT QUE SERONT DISCUTÉES ET VOTÉES LES MOTIONS QUI POURRAIENT, SI ELLES SONT ADOPTÉES, CHANGER LE PORTRAIT DU TRAVAIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

● Annie Favreau, conseillère

CHRONIQUE

CONNAISSEZ-VOUS VOTRE EMPLOYEUR ?

VRAI OU FAUX ?

À la CSDM, le port des crampons est obligatoire.

- 1) Oui, du 15 décembre au 15 mars.
- 2) Oui, mais juste lorsque la direction de l'établissement le décide.
- 3) Oui, ça permet une meilleure infantilisation de la profession enseignante.
- 4) Non, car les écoles entretiennent convenablement les entrées et sorties pour la sécurité de l'ensemble du personnel et des élèves.

RÉPONSE : 2) Oui, mais juste lorsque la direction de l'établissement le décide. Malgré les nombreuses représentations faites au CPSST par vos représentants, la CSDM a décidé unilatéralement d'imposer, à partir de cette année, le port des crampons pour les enseignantes et enseignants.

Malgré l'obligation de l'employeur prévue à la LSST de voir à la sécurité des lieux de travail, la CSDM mise sur cette nouvelle mesure coercitive afin de se soustraire à ses obligations dans le but de diminuer ses coûts en accident de travail.

Si vous êtes régulièrement victime de coups ou de morsures par vos élèves, votre direction va-t-elle vous fournir des pièces d'équipement de protection, comme un casque avec grille ou visière, au lieu de s'occuper du problème à la source ?

NOTEZ QUE LA CSDM CHERCHE DES MOYENS DE RECRUTEMENT ET DE RÉTENTION DE PERSONNEL !

● Louis Cousineau, conseiller
Frédéric Pilon, conseiller

PROLONGATION DU CONCOURS *héros* — LA GRANDE RÉDACTION



Vous êtes enseignante ou enseignant de français, de monde contemporain ou d'éthique et culture religieuse ou encore enseignante ou enseignant de l'EDA – français et uni-

vers social? Sachez que la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) prolonge son concours *héros* – *La grande rédaction* jusqu'au 10 mai 2018!

VOICI COMMENT PARTICIPER

Au cours des derniers mois, vos élèves ont-ils déjà écrit un texte sur les fausses nouvelles, l'intimidation, l'accueil des réfugiés au Québec, le développement des transports en commun, le salaire des médecins, le phénomène #moiaussi ou encore sur tout autre sujet en lien avec les valeurs *héros* (humanité – écocitoyenneté – respect – ouverture –

solidarité)? Si c'est le cas, ils pourraient peut-être se qualifier. Visitez le lafae.qc.ca/heros pour connaître les critères de sélection.

Sinon, vous pouvez inviter vos élèves à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte d'un maximum de 600 mots sur l'une des cinq valeurs *héros* et soumettre leur rédaction au jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

DES PRIX IMPORTANTS !

Vos élèves pourraient gagner l'un des prix suivants :

- Un stage de deux jours au quotidien *La Presse* et la publication d'une lettre dans la section *Opinion* du quotidien ;
- La publication d'une lettre dans *Le Devoir*, dans la section *Débats d'idées* du quotidien et un abonnement d'un an au journal ;
- Une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Bonne participation avec vos élèves!

● Nathalie Tremblay, vice-présidente

négociation **LOCALE**

UNE ASSEMBLÉE DÉTERMINANTE !



En tout début de soirée, la négociatrice en chef, Pascale Besner, a présenté l'état de situation des négos locales. Les membres du comité de négociation, composé de la négociatrice en chef, d'Elaine Bertrand, vice-présidente à l'Alliance, de Jean-François Audet, de Carmen Palardy et de Chantal Forcier, conseillers à l'Alliance, ont effectué un travail extraordinaire.

C'EST DANS UNE SALLE PLEINE QUE LES MEMBRES DE L'ALLIANCE ONT VOTÉ EN GRANDE MAJORITÉ POUR UNE JOURNÉE DE DÉBRAYAGE ILLÉGAL EN VERTU DU CODE DU TRAVAIL. Photos Yves Parenteau.

Nombreux étaient les enseignantes et enseignants de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes qui se sont présentés. Tous ont été solidaires!



Les profs présents ont pu s'exprimer sur les enjeux et prendre part aux débats.



Le **BIS** est publié chaque semaine par le Service des communications
Coordination : Annie Favreau • Éditique : Marie-France Beaucher • Impression : Réjean Allie
8225, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone : 514 383-4880 • Télécopieur : 514 384-5756

— ALLIANCE
DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —

